

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 juin 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 4078)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 590

présenté par

M. Poulliat, rapporteur et M. Boudié, rapporteur

ARTICLE 6

À la fin de la seconde phrase de l'alinéa 10, substituer aux mots :

« à son financement »

les mots :

« au financement de l'association ou de la fondation. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.